SUPPLEMENT N° 86 - INFORMATIONS URGENTES

Paris, le 23 juin 1989

SOMMAIRE

- **Situation au TIMOR** p 2
- **Appel Urgent** p 2/3
- **Informations** p 4

SITUATION AU TIMOR

Le Timor est un tout petit pays de 19 000 km2, environ 4 départements français. Il est situé dans l'archipel de la Sonde, au nord de l'Australie. Depuis son annexion par l'Indonésie en 1975 lors du retrait du Portugal, le peuple de Timor souffre de graves répressions. Un mouvement de résistance s'est créé : Le FRETILIN (Frente Revolutionario de Timor Leste), réclamant l'indépendance du Timor. Les Timorais soupçonnés d'en faire partie sont en danger et risquent l'arrestation, avec sa suite de torture ou de disparitions. On parle de plus de 100 000 morts sur une population de 600 000 personnes.

Mgr. BELO, administrateur apostolique de Dili, a condamné l'usage systématique de la torture. Le 6/2/89, il a écrit au Secrétaire Général de l'ONU pour demander qu'un processus de décolinisation démocratique soit entamé au Timor.

Entre le 15 et 29 mai dernier onze personnes ont été arrêtées à Dili, soupçonnées de militer au sein du FRETILIN. Elles seraient détenues dans un Centre près de Baucau, mais elles n'ont pas encore donné de leurs nouvelles.

APPEL URGENT PAR AEROGRAMME A 4,20 F

General TRY SUTRISNO
PANGAB
MARKAS BESAR ABRI
CILANGKAP
EAST JAKARTA - INDONESIA

CDRM
DOCUMEN
TL 1198

COPIE OU DOUBLE A :

Ambassade de
la République d'Indonésie
49, rue Cortambert
75016 PARIS

Mgr BELO
Keuskupan Dili
JL. Gov. Alves Aldeia 25
DILI - EAST TIMOR

SUGGESTION POUR UNE LETTRE

Général,

Permettez à un membre de l'"Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture" (ACAT), de s'adresser à vous aujourd'hui au sujet de l'arrestation à Dili, fin mai de onze personnes dont voici les noms. :

MARCELINO, VICTOR DA COSTA, MARIO CAEIRO, FRANCISCO BOBONARO, ZITO PEREIRA, HERMINIO DA COSTA ALVES, FRANCISCO REGO DA OLIVEIRA, ABEL DE ARAUJO, ANTONIO DA SILVA, MARITO MARCARIO, NUNO CORVELA DE ANDRADE.

Leur situation m'inquiète. En effet, parfois les personnes arrêtées sont détenues au secret et victimes de mauvais traitements. Ces détenus n'ayant pas donné de leurs nouvelles aux familles nous imaginons l'angoisse de celles-ci. D'autre part, 40 personnes auraient été arrêtées à Baucau également en mai.

Je vous prie de faire le nécessaire pour que ces détenus soient humainement traités, immédiatement autorisés à correspondre avec les leurs et à recevoir la visite de l'avocat de leur choix.

La protection des détenus est conforme à la Convention contre la Torture ou traitements inhumains ou dégradants signée par votre pays en 1985.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

CET APPEL EST A FAIRE DES RECEPTION